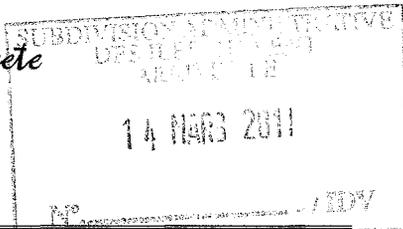




Ville de Papeete



**COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 MARS 2011**

---//---

L'an Deux Mille Onze, le trois mars à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Michel BUILLARD, Député-maire de la Ville de PAPEETE.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 17h30.

Le Conseil Municipal, Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, nomme Mr Adrien LOMBARD, Conseiller municipal, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

Le Secrétaire procède à l'appel des membres :

NOM ET PRENOM	PRESENT	ABSENT	PROCURATION A	Observations
BUILLARD Michel	X			
CLARK Jean-Claude	X			
TEAHA Danièle	X			
MAIOTUI Paul	X			
BOUTEAU Nicole	X			A quitté définitivement la séance lors du débat et du vote de la délibération n° 2011-20
FONG LOI Charles		X		Est arrivé lors du débat et du vote de la délibération n°2011-02
TRAFTON Mareva	X			
TEMEHARO René	X			
SHAN SEI FAN Victorine		X	TE PING Antoinette	
DESTANG Max	X			
TAMA Hinatea		X	ELLACOTT Alban	
ELLACOTT Alban	X			
LE GAYIC Roméo	X			
PANAI Florienne	X			
ADAMS Myrna	X			
MAI Alain	X			
CHAMPS Agnès	X			
IENFA Jules		X	TRAFTON Mareva	
PENOT Yvette		X	MAIOTUI Paul	

TANSEAU Robert	X			
LOMBARD Adrien	X			
LIVINE Danielle		X	TEAHA Danièle	
TE PING Antoinette	X			
TEATA Marcelino	X			
PUHETINI Sylvana	X			
BORDET Lily	X			
SUEN KO Régina	X			
SARCIAUX Aldo		X	GATIEN Johanna	
GATIEN Johanna	X			
MATAOA Myron		X		Est arrivé lors du débat et du vote de la délibération n°2011-09
CARLSON Jean-Michel	X			
PEU Titaua		X		
TCHEONG Céline		X		
NAIA TERIIPAIA Amaronn		X	CARLSON Jean-Michel	
MAONI Charles	X			
TOTAL	24	11	07	

Le nombre des membres composant le Conseil Municipal est de 35 dont 35 en exercice.

24 membres sont présents à l'ouverture de cette séance, formant la majorité. Le Conseil Municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour de cette séance porte sur l'examen des affaires suivantes :

I°) Adoption du compte-rendu de la séance du 16 décembre 2010 :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si le compte-rendu de la séance du 16 décembre 2010 appelle de leur part des observations.

Aucune observation n'a été formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité dans son intégralité.

II°) Décisions prises par le Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation:

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE A I.D.V. LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
2010-154	Reconduction de marché	Portant reconduction pour une année supplémentaire (2011) du marché n°11/2008 du 25 septembre 2008 conclu avec l'Association Te Fare Rahu Ora No Papeete-Cuisine Centrale de Papeete dans le cadre du marché de fourniture de repas aux personnes âgées et personnes handicapées de la Commune de Papeete	21/12/2010	27/12/2010

2010-155	Reconduction de marché	Portant reconduction pour une année supplémentaire (2011) du marché n°14/2008 du 10 décembre 2008 conclu avec la SARL AGP CONSTRUCTION dans le cadre du marché de travaux de génie civil routier à effectuer dans le périmètre de la Commune de Papeete	21/12/2010	10/01/2011
2010-156	Reconduction de marché	Portant reconduction pour une année supplémentaire (2011) du marché n°02/2009 du 25 février 2009 conclu avec la SA Société Polynésienne des Eaux et de l'Assainissement (SPEA) dans le cadre du marché d'entretien du réseau d'évacuation des eaux pluviales de la Commune de Papeete	21/12/2010	29/12/2010
2010-157	Reconduction de marché	Portant reconduction pour une année supplémentaire (2011) du marché n°11/2009 du 02 juin 2009 conclu avec la SA YUNE TUNG dans le cadre du marché de fourniture de matériels électriques nécessaires à la Direction des Services Techniques de la Commune de Papeete	21/12/2010	27/12/2010
2010-158	Reconduction de marché	Portant reconduction pour une année supplémentaire (2011) du marché n°41/2009 du 02 décembre 2009 conclu avec la SA POLYGOUDRONNAGE dans le cadre du marché de travaux de réfection de la voirie à effectuer dans le périmètre de la Commune de Papeete	21/12/2010	27/12/2010
2010-159	Reconduction de marché	Portant reconduction pour une année supplémentaire (2011) du marché n°42/2009 du 30 décembre 2009 conclu avec l'EURL Propreté en Polynésie (PEP) dans le cadre du marché de nettoyage du marché municipal de Papeete « MAPURU A PARAITA »	21/12/2010	27/12/2010
2010-160	Reconduction de marché	Portant reconduction pour une année supplémentaire (2011) du marché n°43/2009 du 31 décembre 2009 conclu avec Tahiti Digit Import (TDI) dans le cadre du marché relatif à l'acquisition d'horodateurs de voirie solaire pour la Commune de Papeete	21/12/2010	27/12/2010
2010-161	Reconduction de marché	Portant reconduction pour une année supplémentaire (2011) du marché n°16/2010 du 08 mars 2010 conclu avec la SARL JCP NETTOYAGE dans le cadre du marché de nettoyage et entretien des locaux et appareils sanitaires publics communaux de la Ville de Papeete	21/12/2010	27/12/2010
2010-162	Reconduction de marché	Portant reconduction pour une année supplémentaire (2011) du marché n°36/2010 du 05 novembre 2010 conclu avec la SARL Jardin Vert Service dans le cadre du marché de traitement des déchets verts de la Commune de Papeete	21/12/2010	24/12/2010

2010-163	Reconduction de marché	Portant reconduction pour une année supplémentaire (2011) du marché n°35/2010 du 08 octobre 2010 conclu avec la SAS Télédiffusion de France (TDF) dans le cadre du marché d'hébergement des équipements de vidéosurveillance de la Direction de la Police municipale (DPM) de la Commune de Papeete sur le site TDF du Pic Rouge	21/12/2010	28/12/2010
2010-164	Convention de collaboration	Convention de collaboration passée avec Me François QUINQUIS, avocat au barreau de PAPEETE, concernant une mission générale d'assistance technique de « la Commune » sous la forme de consultations juridiques et de conseils en toute matière relevant de sa compétence.		16/12/2010
2010-165	Convention	Convention passée le 15 décembre 2010 avec Mr Teva BERNARDINO, représentant de l'association Fédération Tahitienne de Cyclisme pour l'attribution d'une subvention de 200 000 FCFP pour l'année 2010		17/12/2010
2010-166	Concession en enfeu	Accordant à Mr WOHLER Noël, concession en enfeu à titre perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie	20/12/2010	20/12/2010
2010-167	Concession de terrain	Accordant à Mme BURNS Denise, concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie	20/12/2010	20/12/2010
2010-168	Concession de terrain	Accordant à Mme PANI Araiatheva, Ermeline, concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie	20/12/2010	20/12/2010
2010-169	Concession de terrain	Accordant à Mme APA Antoinette (pour les Consorts MATITI Vahineura), concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie	20/12/2010	20/12/2010
2010-170	Concession de terrain	Accordant à Mr GRIMAUD Laurent, concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie	20/12/2010	20/12/2010
2010-171	Marché public d'études	Marché public d'études n°32/2010 passé le 18/10/2010 avec INDDIGO SAS, AE, concernant une étude d'audit du service public des déchets de la Ville de PAPEETE pour un montant de 5 010 979 FCFP TTC	18/10/2010	26/10/2010
2010-172	Marché public de service	Marché public de service n°37/2010 passé le 22/11/2010 avec la SARL HAUMANI SECURITE, AE, concernant la surveillance et gardiennage du marché municipal de PAPEETE « MAPURU A PARAITA », année 2010.	24/11/2010	17/12/2010
2010-173	Avenant au marché de travaux	Avenant n°2 au marché de travaux n°28/2009 du 28 septembre 2009 passé avec Mr Heirangi NOUVEAU, pour le compte du groupement d'entreprises INTERROUTE / SPRES relatif aux travaux de réalisation des réseaux d'assainissement de la zone du quartier du	01/12/2010	02/12/2010

		commerce de Papeete, pour un montant de 666 809 FCFP TTC.		
2010-174	Convention	Convention passée le 15 décembre 2010 avec l'association « Vieux Sportifs Oenologiquement Passionnés, pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 150 000 FCFP pour l'année 2010.		21/12/2010
2010-175	Contrat de dégraffitage	Contrat de dégraffitage passé le 23 décembre 2010 avec la SARL NETURBAN pour le traitement curatif ou au nettoyage des graffitis et tags appliqués sauvagement sur les espaces ou supports exposés à la vue du public sur le territoire de la COMMUNE, pour un montant de 400 000 FCFP par mois calendaire pour l'année 2011.		24/12/2010
2010-176	Marché public de service	Marché public de service n°41/2010 passé le 15/12/2010 avec l'EURL PROPLETE EN POLYNESIE (PEP) concernant le nettoyage des écoles publiques communales de la Ville de Papeete, année 2011, pour un montant minimum de 7 500 000 FCFP TTC et un montant maximum de 30 000 000 FCFP TTC	16/12/2010	22/12/2010
2010-177	Marché public de service	Marché public de service n°38/2010 passé le 15/12/2010 avec TAHITI DIGIT IMPORT concernant la maintenance des horodateurs de voirie de la Ville de Papeete en 2011, pour un montant minimum de 800 000 FCFP TTC et un montant maximum de 3 000 000 FCFP TTC	16/12/2010	22/12/2010
2010-178	Marché public de fourniture	Marché public de fourniture n°40/2010 passé le 15/12/2010 avec TAHITI DIGIT IMPORT concernant la fourniture de matériel de signalisation routière destinée à la Direction des Services Techniques de la Commune de Papeete, année 2011, pour un montant minimum de 3 750 000 FCFP TTC et un montant maximum de 15 000 000 FCFP TTC	16/12/2010	22/12/2010
2010-179	Marché public de service	Marché public de service n°39/2010 passé le 15/12/2010 avec SARL CTA concernant les prestations de travaux divers de terrassement à effectuer dans la commune de Papeete en 2011, pour un montant minimum de 7 500 000 FCFP TTC et un montant maximum de 30 000 000 FCFP TTC	16/12/2010	22/12/2010
2010-180	Convention d'ouverture de compte	Convention d'ouverture de compte carte shell GOLD n°2010-5/DIV passé le 24/11/2010 avec PACIFIC PETROLEUM ET SERVICES (PPS) pour l'approvisionnement en carburants shell, lubrifiants shell et autres produits agréés pour la commune de PAPPETE	24/11/2010	23/12/2010
2010-181	Marché public de travaux	Marché public de travaux n°48/2010 passé le 20/12/2010 avec la SARL APICONCEPT	22/12/2010	24/12/2010

		pour la construction d'une salle polyvalente à Taunoo, lot n°07 : revêtement de façade, pour un montant total de 2 927 903 FCFP TTC		
2010-182	Marché public de travaux	Marché public de travaux n°49/2010 passé le 27/12/2010 avec LA PLOMBERIE GENERALE DU PACIFIQUE pour la construction d'une salle polyvalente à Taunoo, lot n°08 : plomberie/sanitaires, pour un montant total de 2 927 903 FCFP TTC	22/12/2010	27/12/2010
2010-183	Marché public de travaux	Marché public de travaux n°47/2010 passé le 20/12/2010 avec l'EPRP pour la construction d'une salle polyvalente à Taunoo, lot n°06 : peinture, pour un montant total de 3 628 378 FCFP TTC	22/12/2010	27/12/2010
2010-184	Marché public de travaux	Marché public de travaux n°49/2010 passé le 20/12/2010 avec CHUNG GABRIEL pour la construction d'une salle polyvalente à Taunoo, lot n°04 : Electricité – courants forts / courants faibles, pour un montant total de 3 994 661 FCFP TTC	22/12/2010	27/12/2010
2010-185	Marché public de travaux	Marché public de travaux n°45/2010 passé le 20/12/2010 avec LA SARL SOMALU pour la construction d'une salle polyvalente à Taunoo, lot n°03 : Menuiserie aluminium et bois, pour un montant total de 5 124 020 FCFP TTC.	22/12/2010	27/12/2010
2010-186	Marché public de travaux	Marché public de travaux n°43/2010 passé le 20/12/2010 avec l'EURL VAIRAO CONSTRUCTIONS pour la construction d'une salle polyvalente à Taunoo, lot n°01 : Gros œuvre / Etanchéité / VRD, lot n°5 : Revêtement de sol et mur, pour un montant total de 50 574 407 FCFP TTC	22/12/2010	27/12/2010
2010-187	Convention de partenariat	Convention de partenariat passée avec l'association « Fenua Animalia » dans le cadre de la politique de lutte contre la divagation des animaux et pour assurer le bon fonctionnement de son refuge animalier municipal de Titiro.		30/12/2010
2011-01	Marché Public	Marché Public de service n°51/2010 passé le 23/12/10 avec TDF (Télédiffusion de France) concernant l'hébergement des équipements radioélectriques de la Ville de Papeete sur le site TDF du Pic Rouge en 2011 d'un montant de 1 449 900 TTC.	27/12/2010	05/01/2011
2011-02	Marché Public	Marché Public de Travaux n°44/2010 passé le 20/12/10 avec NAUTI-SPORT INDUSTRIES concernant la construction d'une salle polyvalente à Taunoo, lot n°02 : Charpente-couverture / Faux plafond / Bardage d'un montant de 30 923 576 TTC.	22/12/2010	10/01/2011
2011-03	Marché Public	Marché Public de Travaux n°50/2010 passé le 23/12/10 avec Claire AUTHELIN concernant	27/12/2010	10/01/2011

		la construction de la maison de quartier de Pina'i d'un montant de 30 923 576 TTC.		
2011-04	Marché Public	Décision concernant l'ouverture d'une ligne de trésorerie du 17 janvier 2011 pour un montant de 500 millions XPF.	19/01/2011	
2011-05	Marché Public	Marché Public d'Etudes n°52/2010 passé le 28/12/2010 avec INFRA + concernant l'étude d'aménagement d'un parking souterrain et de la circulation dans le quartier de Tarahoi d'un montant de 6 985 248 FCFP TTC	30/12/2010	10/01/2011
2011-06	Marché Public	Marché Public d'Etudes n°01/2011 passé le 10/01/2011 avec INFRA + concernant l'étude d'aménagement de l'avenue POMARE V d'un montant de 4 381 135 FCFP TTC.	11/01/2011	17/01/2011
2011-07	Marché Public	Marché Public d'Etudes n°02/2011 passé le 10/01/2011 avec le Groupement Agence 987 architecture – Agence 00K paysage+urbanisme concernant la mission d'étude préalable d'aménagement des parcelles communales dans le quartier Mama'o d'un montant de 12 220 764 FCFP TTC.	11/01/2011	17/01/2011
2011-08	Marché Public	Marché Public de fourniture n°03/2011 passé le 10/01/2011 avec SARL GMS concernant l'acquisition d'une laveuse de chaussée destinée à la Direction des Services Techniques de la commune de PPT d'un montant de 26 658 400 FCFP TTC.	11/01/2011	19/01/2011
2011-09	Marché de maîtrise d'œuvre	Marché de maîtrise d'œuvre n°4/2011 passé le 14/01/2011 avec le Groupement Tahiti Etudes Coordinations (mandataire)/Hitirama concernant la construction du 3 ^{ème} étage du bâtiment administratif de l'Hôtel de Ville d'un montant de 7 403 000 FCFP	17/01/2011	25/01/2011
2011-10	Avenant au Marché	Avenant n°1 au marché n°14/2008 du 10 décembre 2008 portant sur les travaux de génie civil routier à effectuer dans le périmètre de la Commune de PAPEETE passé le 20/01/2011 avec SARL AGP CONSTRUCTION	24/01/2011	25/01/2011
2011-11	Marché Public	Marché public de travaux n°5/2011 passé le 20/01/2011 avec FARE AITO concernant la rénovation des sanitaires du marché municipal lot n°1 : Revêtements sols et murs/Plomberie/sanitaires/plafonds/peinture/électricité pour un montant de 8 587 273 FCFP	24/01/2011	27/01/2011
2011-12	Marché Public	Marché public de travaux n°6/2011 passé le 20/01/2011 avec SARL PACIFIC ALU INDUSTRIE concernant la rénovation des sanitaires du marché municipal lot n°2 : Menuiserie aluminium pour un montant de 1 283 278 FCFP.	24/01/2011	31/01/2011
2011-13	Convention	Convention n°01/2010/DS relative à		04/02/2011

		l'utilisation du Centre Nautique « HITITAI » de Taunua par les Établissements scolaires publics et privés passée avec le Lycée professionnel privé ST JOSEPH		
2011-14	Convention	Convention n°01/2010/DS relative à l'utilisation du Centre Nautique « HITITAI » de Taunua par les Établissements scolaires publics et privés passée avec l'école TOATA		04/02/2011
2011-15	Convention	Convention n°01/2010/DS relative à l'utilisation du Centre Nautique « HITITAI » de Taunua par les Établissements scolaires publics et privés passée avec l'école PAOFAI		04/02/2011
2011-16	Convention	Convention n°01/2010/DS relative à l'utilisation du Centre Nautique « HITITAI » de Taunua par les Établissements scolaires publics et privés passée avec l'école FARIIMATA		04/02/2011
2011-17	Convention	Convention n°01/2010/DS relative à l'utilisation du Centre Nautique « HITITAI » de Taunua par les Établissements scolaires publics et privés passée avec l'école TAIMOANA		04/02/2011
2011-18	Convention	Convention n°01/2010/DS relative à l'utilisation du Centre Nautique « HITITAI » de Taunua par les Établissements scolaires publics et privés passée avec le CJA DE PAPEETE		04/02/2011
2011-19	Convention	Convention n°01/2010/DS relative à l'utilisation du Centre Nautique « HITITAI » de Taunua par les Établissements scolaires publics et privés passée avec le collège POMARE IV		04/02/2011
2011-20	Convention	Convention n°01/2010/DS relative à l'utilisation du Centre Nautique « HITITAI » de Taunua par les Établissements scolaires publics et privés passée avec le collège de TIPAERUI		04/02/2011
2011-21	Convention	Convention n°01/2010/DS relative à l'utilisation du Centre Nautique « HITITAI » de Taunua par les Établissements scolaires publics et privés passée avec le collège adventiste de TIARAMA		04/02/2011
2011-22	Convention	Convention n°01/2010/DS relative à l'utilisation du Centre Nautique « HITITAI » de Taunua par les Établissements scolaires publics et privés passée avec le LEP ST JOSEPH		04/02/2011
2011-23	Marché public de travaux	Marché public de travaux n°42/2010 passé le 15/12/10 avec l'EURL VAIRAO CONSTRUCTIONS concernant le parc à matériel de Tipaerui construction d'un hangar métallerie d'un montant de 51 766 842 FCFP TTC.	16/12/2010	10/02/2011

III°) Examen des affaires comme suit :

Délibération n° 2011-01	Unanimité Dont 07 procurations
<p>Sur le rapport n° 2011 / 01 présenté par Mr. Adrien LOMBARD,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE la modification de la délibération n° 2008-142 du 13 novembre 2008 modifiée fixant les tarifs des espaces publicitaires dans la revue annuelle municipale d'information « PAPEETE TO TATOU OIRE ».</p> <hr/> <p><i>La commune réalise tous les ans une revue d'information sur la ville de PAPEETE intitulée « PAPEETE TO TATOU OIRE » dont la production est confiée, par convention, à une agence d'édition qui réserve entre 10 et 16 pages intérieures et 3 pages de couverture aux espaces publicitaires. La direction de l'administration et des finances assure la commercialisation de ces espaces. Fort de l'expérience de la vente des espaces pour 2011, le tarif des couvertures sont modifiées comme suit :</i></p> <ul style="list-style-type: none">• 450.000 FCFP au lieu de 800.000 FCFP pour la deuxième de couverture ;• 450.000 FCFP au lieu de 800.000 FCFP pour la troisième de couverture ;• 500.000 FCFP au lieu de 900.000 FCFP pour la quatrième de couverture ; <p><i>Le tarif des espaces intérieurs reste inchangé. Les recettes pour la commune ont été de 2.050.000 FCFP pour l'édition 2011(7.000 exemplaires) ramenant ainsi le prix unitaire de la revue à 477 FCFP par unité. Ces nouveaux tarifs de couvertures devraient permettre de trouver acquéreur et ainsi d'augmenter les recettes se rapportant à l'édition 2012.</i></p>	

Délibération n° 2011-02 <i>Monsieur Charles FONG LOI est arrivé lors du débat et du vote de cette délibération.</i>	Unanimité Dont 07 procurations
<p>Sur le rapport n° 2011 / 02 présenté par Mr. Paul MAIOTUI,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le dossier technique et le plan de financement de l'opération « Mise aux normes et sécurisation des salles informatiques et du système d'information » et AUTORISE le maire à lancer les appels d'offres et à signer les marchés à intervenir.</p> <hr/> <p><i>La commune de PAPEETE projette de regrouper les serveurs, le stockage et le réseau, de son système d'information, en un seul environnement afin de simplifier et optimiser les infrastructures.</i></p> <p><i>Ce projet de grande ampleur doit nécessairement s'accompagner par la mise aux normes incendie et la sécurisation de l'ensemble des accès physiques ou informatiques aux données et matériels.</i></p> <p><i>Les différentes actions à mener peuvent être détaillées ainsi :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Acquisition d'un BladeCenter et refonte complète du réseau énergie et informatique pour la sécurité, l'intégrité des données et afin d'assurer la continuité des services ;- Mise en place d'un système automatique d'extinction incendie ;- Mise en place d'un système de contrôle d'accès avec traçabilité ;- Mise en place d'une climatisation avec contrôle de l'hydrométrie ;- Mise en place d'un cloisonnage coupe-feu.	

Le financement de cette opération, estimée à 31.100.000 FCFP TTC, est prévu comme suit :

- Subvention du Pays sollicitée (DDC) 60 % soit 18.660.000 FCFP
- Fonds propres 40 % soit 12.440.000 FCFP

La durée totale de l'opération comprenant les commandes des équipements spécifiques est estimée à 6 mois.

Monsieur Jean-Claude CLARK demande si le système de vidéosurveillance est prévu dans le regroupement des systèmes informatiques. Monsieur Paul MAIOTUI précise que tous les serveurs seront regroupés en un lieu et particulièrement ceux en matière de sécurité et incendie. Monsieur Rémy BRILLANT définit l'objectif de cette opération qui est de sécuriser l'ensemble du système d'information.

Monsieur le Maire juge la nécessité de préserver les informations et la confidentialité des fichiers.

Monsieur Adrien LOMBARD s'interroge sur la sauvegarde des données en un autre lieu que la mairie.

Madame Anne-Sophie LOCQUEGNIES explique que ce système permet d'avoir à la fois une sauvegarde complète à la mairie mais aussi à terme, une deuxième sauvegarde à Tipaerui qui est destinée à un site de secours et qui permettrait de reprendre une activité en cas de difficulté à l'hôtel de Ville.

Monsieur Jean-Claude CLARK fait savoir que l'informatisation de la main courante est strictement confidentielle et que les données émises par la vidéosurveillance sont sécurisées. Il précise que le procureur peut solliciter le visionnement des enregistrements dans un local fermé.

Monsieur Charles MAONI s'interroge sur le lieu où sera située la seconde sauvegarde des données.

Madame Anne-Sophie LOCQUEGNIES porte à la connaissance du conseil que les données seront sauvegardées en doublons dans le bâtiment administratif de Tipaerui.

Monsieur Jean-Claude CLARK informe que le système informatique de sécurité situé dans le bâtiment administratif de l'hôtel de Ville est relié au bâtiment administratif de Tipaerui et qu'en cas de tsunami, les informations seront retransmises dans toute la Ville à partir de Tipaerui. Il rajoute qu'un GPS sera installé sur les prochaines radios et les véhicules de services de la DPM pour permettre de situer géographiquement les agents.

Monsieur le Maire évoque les efforts émis en matière d'investissements au niveau des caméras de surveillance et souhaiterait que le matériel défectueux soit réparé, qu'un appel d'offre soit lancé et qu'un partenariat soit conclu avec une entreprise sérieuse afin de pouvoir équiper, à terme, toute la Ville de caméras.

Monsieur Jean-Claude CLARK fait savoir que les collèges et lycées le sont déjà.

Délibération n° 2011-03

Unanimité
Dont 07
procurations

Sur le rapport n° 2011 / 03 présenté par Mr. Paul MAIOTUI,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **HABILITE** le Maire à délivrer les autorisations d'occupation à titre onéreux des locaux et jardins de l'Hôtel de Ville et autres espaces communaux et **AUTORISE**, sur appréciation et pour les événements non commerciaux un abattement allant jusqu'à 100%.

La présente délibération procède de la volonté d'harmoniser l'ensemble des tarifs et conditions d'occupation des locaux et jardins de l'Hôtel de Ville et autres espaces communaux. Ainsi la salle des mariages et la salle du musée ne sont plus disponibles à la location et les tarifs suivants sont adoptés :

Lieu/manifestation	Base du tarif	Tarifs
Salle annexe des mariages (au lieu de 10.000 FCFP par jour)	Heure	1.500 FCFP
Salle des commissions (pas de tarif précédent)	Heure	500 FCFP
Salle du conseil municipal (au lieu de 20.000 FCFP par jour)	Heure	3.000 FCFP

<p>Jardins de l'Hôtel de Ville/ (sans changement hormis les intitulés)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installations et désinstallations • Expositions et autres manifestation • Bals et dîners dansants 	<p>Jour</p>	<p>5.000 FCFP 30.000 FCFP 100.000 FCFP</p>
<p>Fare Potee (au lieu de 10.000 FCFP par jour)</p>	<p>Heure</p>	<p>1.500 FCFP</p>
<p>Fare Potee+ jardin attenant (côté bassin) (pas de tarif précédent)</p>	<p>Heure</p>	<p>2.500 FCFP</p>
<p>Place Pouvanaa (pas de tarif précédent)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installations et désinstallations • Expositions et autres manifestation 	<p>Jour</p>	<p>2.500 FCFP 15.000 FCFP</p>
<p>Parc Bougainville (pas de tarif précédent)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installations et désinstallations • Expositions et autres manifestation 	<p>Jour</p>	<p>2.500 FCFP 20.000 FCFP</p>

.....

Monsieur le Maire rappelle que la location des jardins de l'hôtel de Ville pour les bals ne doit pas être accordée plus d'une fois par mois, cela afin de préserver la tranquillité du voisinage.
Monsieur le Maire souhaite que les abattements de tarifs soient modulés en fonction des actions engagées par les associations en faveur du développement culturel, social de la commune.

<p>Délibération n° 2011-04</p>	<p>Unanimité Dont 07 procurations</p>
<p>Sur le rapport n° 2011 / 04 présenté par Mr. Michel BUIILLARD,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE l'envoi en mission à Nice d'une délégation du conseil municipal.</p> <hr/> <p>La ville de Nice organise prochainement « La Foire Internationale de Nice » qui se déroulera du 12 au 21 mars 2011. Un stand du « Fenua » y sera représenté ayant pour thème les « 50 ans de la perle de Tahiti ».</p> <p>A cette occasion, les organisateurs de la manifestation ont souhaité associer la ville de Papeete en qualité d'invité « privilégié ».</p> <p>A cet effet, il est décidé l'envoi en mission de :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Mr Max DESTANG -Mme Johanna GATIEN <p>.....</p> <p>Mademoiselle Nicole BOUTEAU fait savoir que la participation de la commune à la Foire internationale de Nice, qui a lieu du 12 au 21 mars 2011 au Palais des expositions et des congrès, s'inscrit dans le cadre du jumelage entre les deux villes. Elle annonce que la Ville de Nice met à disposition, gracieusement, un stand qui accueillera la Ville de Papeete, la CCISM et la Maison de la</p>	

Perle. Six entreprises polynésiennes feront également le déplacement. L'animation sera assurée par l'association des étudiants de Polynésie à Nice et l'association Tiare Tahiti. Un jeu concours est prévu avec la participation de Air France et l'Intercontinental dont le but de promouvoir la Ville de Papeete et la Polynésie. En termes de coût, un collaborateur de la Ville et de la CCISM seront sur place pour assurer la coordination. L'association Baie des Anses participe financièrement à l'opération, sur ses reliquats de crédits de 2010. Elle informe également que la Ville de Nice souhaite renouveler l'édition de la Tahitienne Va'a Nice. L'année dernière, la participation de la Commune de Papeete a été de l'ordre de 13 millions de fcfp pour l'ensemble de l'évènement « la semaine tahitienne ».

Délibération n° 2011-05

Unanimité
Dont 07
procurations

Sur le rapport n° 2011 / 05 présenté par Mr. Michel BUIILLARD,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** l'envoi en mission en Chine d'une délégation du conseil municipal.

Dans la perspective d'un jumelage avec la ville de Shenzhen, il est décidé l'envoi en mission d'une délégation du conseil municipal pour définir les bases du partenariat que Papeete souhaiterait développer avec cette commune de chine.

Le consul de la république populaire de Chine en Polynésie française a été sollicité pour apporter son concours à la réussite de cette mission.

Cette délégation est composée de :

-M. Michel BUIILLARD

-M. Paul MAIOTUI

-M. Charles FONG LOI

-M. Robert TANSEAU

.....
Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la ville de Shenzhen avait souhaité, il y a quelques années déjà un jumelage avec Papeete, mais, que par manque de moyens, aucune suite n'a été donnée à cette sollicitation. Pour autant les relations avec la chine n'ont pas cessé de s'intensifier et d'autres commune dont faaa et paea sont désormais jumelées, ou en voie de l'être, avec une commune de chine. A présent, des accords de coopération peuvent être envisagés plus sereinement afin notamment de soutenir les étudiants polynésiens qui étudient le mandarin. Si l'on veut capter le marché touristique chinois, il est essentiel de connaître le mandarin. Un jumelage avec une grande ville de chine (Shenzen, Shangai...) pourrait effectivement aider au renforcement des relations commerciales mais également culturelles.

Délibération n° 2011-06

Unanimité
Dont 07
procurations

Sur le rapport n° 2011 / 06 présenté par Mme Mareva TRAFTON,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** la prorogation, par avenant (N°13), pour une année supplémentaire (2011) de la convention du 01 janvier 2001 modifiée signée avec la Société Environnement Polynésien (SEP) relative au traitement et à l'élimination des déchets ménagers de la Commune de Papeete.

Il est rappelé ici que le Comité des finances locales qui gère les crédits du F.I.P n'a pas acté la participation de 50% qui existait lors de la mise en place du dispositif de la collecte sélective des déchets ménagers pour l'ensemble des communes adhérentes, au titre de l'année 2010 et qu'il n'est pas non plus envisagé de participation au titre de l'année 2011. Les raisons sont essentiellement

financières, les ressources du FIP ne permettraient pas d'assurer cette dépense.

Pour autant cette situation est très préoccupante notamment pour la SEP qui doit faire face à des retards de paiement de plus en plus importants (près de 700.000.000 fcfp) susceptibles de remettre en cause la poursuite même de son activité.

Aussi, et sans attendre la décision du prochain CFL, et afin de préserver cet outil essentiel qu'est devenue la SEP, il conviendrait que les communes puissent assurer le financement de leur contribution respective sur fonds propres. Cela, bien entendu, sans préjudice des actions qui pourraient être engagées auprès de l'Etat et du Pays pour obtenir le transfert des moyens qui permettraient aux communes d'assurer le financement de leur compétence en matière de traitement des déchets, compétence qui leur est dévolue depuis le statut de la Polynésie française de 2004.

Pour l'année 2011, la contribution de la commune est fixée à 137.034.000 fcfp calculée sur la base de 18.000 tonnes de déchets traités au prix de 15.226 fcfp (50 % du forfait est pris en charge par le Pays).

Délibération n° 2011-07

Unanimité
Dont 07
procurations

Sur le rapport n° 2011 / 07 présenté par Mme Mareva TRAFTON,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **RECTIFIE** la catégorie 6 de l'annexe 4 de la délibération n° 2010-98 du 16 décembre 2010 modifiant le montant de l'Unité de Redevance (U.R) et les tarifs relatifs à la redevance annuelle pour le ramassage et la collecte des ordures et déchets ménagers.

La délibération n°2010-98 du 16 décembre 2010 devait augmenter l'Unité de Redevance et donc les tarifs de la redevance annuelle pour le ramassage et la collecte des ordures et déchets ménagers de 10% sans modifier les catégories.

Hors, c'est par erreur qu'une des catégories, la catégorie 6 de l'annexe 4 « cabinet médical, dentaire ou vétérinaire », a été modifiée passant ainsi le coefficient de 3 à 3,5 et donc la redevance à 73.955 FCFP au lieu de 63.390 FCFP.

Il conviendrait donc de rectifier cette erreur.

Délibération n° 2011-08

Unanimité
Dont 07
procurations

Sur le rapport n° 2011 / 08 présenté par Mr. Michel BUIILLARD,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DÉSIGNE** le représentant de la Commune de Papeete au sein du Conseil de l'Ecole de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) de l'université de la Polynésie française.

La commune de Papeete bénéficie d'un siège au sein du conseil de l'Ecole de l'IUFM.

Madame Antoinette TE PING, conseillère municipale, est désignée en tant que représentante de la Commune au sein de ce conseil.

Délibération n° 2011-09

Unanimité
Dont 07

Monsieur Myron MATAOA est arrivé lors du débat et du vote de cette délibération.

procurations

Sur le rapport n° 2011 / 09 présenté par Mr. Michel BUILLARD,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **FIXE** les conditions de dépôt des listes de candidats en vue de la mise en place de la commission de délégation de service public et **ELIT**ses membres.

Les conditions de dépôt des listes de candidats en vue de l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission de délégation de service public sont fixées comme suit:

- *Dépôt des listes auprès du secrétariat du Conseil municipal ce jour ;*
- *Possibilité pour les listes de comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;*
- *Indication des noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants*

Une seule liste de candidature a été déposée en vue de l'élection des membres de ladite commission :

Liste « A »

Titulaires :

- *Monsieur Paul MAIOTUI, 3^{ème} adjoint*
- *Madame Mareva TRAFTON, 6^{ème} adjointe*
- *Monsieur Alban ELLACOTT, conseiller municipal*
- *Madame Johanna GATIEN, conseillère municipale*
- *Monsieur Jean-Michel CARLSON, conseiller municipal*

Suppléants :

- *Madame Nicole BOUTEAU, 4^{ème} adjointe*
- *Monsieur Charles FONG LOI, 5^{ème} adjoint*
- *Madame Florienne PANAI, conseillère municipale*
- *Madame Myrna ADAMS, conseillère municipale*
- *Monsieur Adrien LOMBARD, conseiller municipal*

Vu la liste unique déposée, Monsieur le Maire propose de voter à main levée. L'ensemble des conseillers municipaux accepte à l'unanimité le vote à main levée.

Les résultats issus du dépouillement du vote sont :

- *Effectif légal du conseil municipal : 35*
- *Effectif présent à l'ouverture du scrutin : 26*
- *Nombre de procurations : 07*
- *Suffrages exprimés : 33*
- *Quotient électoral : 3.3*
- *Nombre de suffrage obtenus par la liste « A » : 33*

Sont élus membres de la commission de délégation de service public :

- *Membres TITULAIRES : - Monsieur Paul MAIOTUI, 3^{ème} adjoint*
 - *Madame Mareva TRAFTON, 6^{ème} adjointe*
 - *Monsieur Alban ELLACOTT, conseiller municipal*
 - *Madame Johanna GATIEN, conseillère municipale*
 - *Monsieur Jean-Michel CARLSON, conseiller municipal*
- *Membres SUPPLEANTS : - Madame Nicole BOUTEAU, 4^{ème} adjointe*
 - *Monsieur Charles FONG LOI, 5^{ème} adjoint*
 - *Madame Florienne PANAI, conseillère municipale*
 - *Madame Myrna ADAMS, conseillère municipale*
 - *Monsieur Adrien LOMBARD, conseiller municipal*

Délibération n° 2011-10	Unanimité Dont 07 procurations
<p>Sur le rapport n° 2011 / 10 présenté par Mme Mareva TRAFTON,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, CRÉÉ le service public de collecte et de traitement des ordures ménagères et des déchets végétaux et APPROUVE la création d'un budget annexe à compter de l'exercice 2011.</p> <hr/> <p><i>Actuellement, le service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés est assuré via la passation de contrats avec des tiers (TSP, SEP ...).</i></p> <p><i>Ce service est financé au moyen d'une redevance et non d'une taxe ce qui lui confère un caractère industriel et commercial.</i></p> <p><i>Pour cette raison il convient de statuer aujourd'hui sur le mode de gestion de ce service et sur la création d'un budget annexe.</i></p> <p><i>A compter du 1er avril 2011, il est créé, pour le service de collecte et de traitement des ordures ménagères et des déchets végétaux :</i></p> <ul style="list-style-type: none">• <i>une régie en gestion directe qui sera administrée par le Conseil Municipal et le Maire ;</i>• <i>un budget annexe soumis à l'instruction budgétaire et comptable M14</i> <p><i>Il est précisé que ce budget annexe devrait être équilibré et non subventionné par le budget principal.</i></p> <p style="text-align: center;">.....</p> <p><i>Monsieur le Maire espère l'instauration, par le Pays, d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour remplacer la redevance et ainsi ne plus avoir cette obligation d'équilibrer ce budget. En effet avec l'instauration d'une taxe le service deviendrait administratif et non plus industriel et commercial.</i></p>	

Délibération n° 2011-11	Unanimité Dont 07 procurations
<p>Sur le rapport n° 2011 / 11 présenté par Mr. Paul MAIOTUI,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, PREND acte de la tenue du débat sur les orientations générales du budget principal et du budget annexe de l'exercice 2011 de la commune de Papeete.</p> <hr/> <p><i>L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie française prévoit qu'un débat doit avoir lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. Le vote du budget primitif 2011 étant prévu fin mars, c'est la raison, pour laquelle ce débat est inscrit à l'ordre du jour du présent conseil.</i></p> <p><i>Le débat proposé a été précédé par une commission des finances à laquelle ont participé plusieurs adjoints et conseillers intéressés le 18 février 2011.</i></p> <p><i>Après avoir rappelé le contexte économique et financier général ainsi que la situation financière de la commune et de son service public de collecte et de traitement des ordures ménagères et des déchets végétaux nouvellement créée, nous aborderons les grands équilibres par l'examen des recettes et des dépenses des deux sections : fonctionnement et investissement mais aussi de l'épargne et de l'endettement.</i></p>	

- les recettes de fonctionnement sont estimées pour 2011 à 4.593 MF pour le budget principal et à 326 MF pour le budget annexe ;
- les dépenses de fonctionnement sont estimées à 4.779 MF pour le budget principal et de 501 MF pour le budget annexe ;
- la charge prévisionnelle de remboursement en intérêt de la dette s'élève à 87 MF et en capital à 167 MF ;
- la capacité d'autofinancement prévisionnelle en 2011 est négative (près de 283 MF) ;
- le résultat cumulé de fonctionnement qui s'élève à 1.105 MF permettra le virement à la section d'investissement via notamment les écritures d'amortissement du patrimoine ;
- ce virement à la section d'investissement pourrait s'élever à 500 MF ;
- le montant total des recettes d'investissement devrait s'élever à près de 600 MF ;
- compte tenu du montant du virement de la section de fonctionnement et des recettes envisagées, les dépenses d'investissement (hors remboursement du capital des emprunts) inscrites au budget primitif devront être de l'ordre de 1.100 MF ;

.....

Monsieur Paul MAIOTUI rappelle que les versements du FIP qui alimentent le budget des communes ont fortement baissés. La prévision de diminution des dotations qui en découlent (à hauteur de 400 MF) et la prévision de baisse des centimes additionnels (à hauteur de 200 MF) entraînent une situation budgétaire difficile tant en fonctionnement qu'en investissement, près de 600 MF.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Paul MAIOTUI, chargé des finances et les services qui lui sont rattachés pour faire face à ces difficultés. Il remercie également la DDC qui a permis de réaliser certaines opérations d'investissements à hauteur de 700 MF.

Compte-tenu de la situation financière, il sera proposé au conseil municipal de reporter la réalisation de quelques opérations. Il sera également proposé l'inscription d'un emprunt de l'ordre de 300 MF pour l'année 2011.

Délibération n° 2011-12

Unanimité
Dont 07
procurations

Sur le rapport n° 2011 / 12 présenté par Mr. René TEMEHARO,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** l'opération « Entretien du réseau radio de commandement des Iles du Vent en 2011 et 2012 » et **AUTORISE** le maire à signer la convention de financement y afférente.

Afin de conserver le réseau radio-commandement des Iles du Vent pour les interventions de la Direction de la Défense et de la Protection Civile et des différents centres de secours de Tahiti et Moorea, la Commune sollicite le maintien du financement à 100% par le FIP comme les années précédentes, de l'entretien de cet équipement. Le financement de cette opération, qui fait l'objet d'un contrat pluriannuel, est évaluée à 3.250.000 fcfp et est prévu à 100% par le FIP réparti ainsi : CP 2011 - 250.000 fcfp et CP 2012 - 3.000.000 fcfp ou par l'Etat en cas de refus du FIP.

Délibération n° 2011-13

Unanimité
Dont 07
procurations

Sur le rapport n° 2011 / 12 présenté par Mr. René TEMEHARO,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** l'opération « Location TDF du réseau radio de commandement des Iles du Vent en 2011 » et **AUTORISE** le maire à signer la convention de financement y afférente.

Afin de conserver le réseau radio-commandement des Iles du Vent pour les interventions de la Direction de la

Défense et de la Protection Civile et des différents centres de secours de Tahiti et Moorea, la Commune sollicite le maintien du financement à 100% par le FIP comme les années précédentes, de la location de ses sites d'implantation. En cas de refus du FIP, l'Etat sera sollicité.

Délibération n° 2011-14

Unanimité
Dont 07
procurations

Sur le rapport n° 2011 / 13 présenté par Mme Nicole BOUTEAU,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **INSTITUE** la carte pré chargée rechargeable de type PayOne comme moyen de paiement du stationnement payant à Papeete, **FIXE** à 3000 FCFP son prix de vente.

La carte pré chargée rechargeable de type PayOne est l'un des moyens de paiement retenus pour que tout usager des espaces de stationnement payant sur le territoire de la commune de Papeete puisse s'acquitter de son droit de stationnement.

Suite à un protocole transactionnel signé avec la société Tahiti Digit Import, il a été remis à la commune un lot de 5000 cartes qui sont utilisables dans tous les horodateurs de voirie installés.

Le tarif de la carte à l'achat est fixé à 3000 francs CFP correspondant à 30 heures de stationnement maximum. L'utilisateur pourra se procurer la carte pré chargée rechargeable auprès de la régie municipale de la mairie de Papeete. S'agissant d'une carte rechargeable, l'opération de recharge s'effectuera dans l'horodateur de voirie. Cette mesure permettra de diversifier d'avantage les modes de paiement mis à la disposition des usagers du stationnement payant.

.....
Monsieur le Maire avise les membres du conseil municipal qu'un appel à candidature interne a été lancé pour le recrutement d'une brigade qui sera chargée uniquement de la verbalisation du stationnement payant sur voirie.

Mademoiselle Nicole BOUTEAU informe que 6 candidatures ont été déposées et que la semaine prochaine une audition aura lieu pour en sélectionner 4.

Monsieur Charles MAONI demande si la DPM continue à verbaliser.

Monsieur Jean-Claude CLARK répond que la DPM verbalise non seulement les stationnements payants mais également les double-files, les stationnements sauvages et handicapés.

Délibération n° 2011-15

Unanimité
Dont 07
procurations

Sur le rapport n° 2011 / 14 présenté par Mr. Paul MAIOTUI,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le dossier technique et le plan de financement de l'opération « **Acquisition d'un chargeur excavateur** »

La subdivision « Parc à matériel » possède à ce jour, trois chargeurs excavateurs dont deux acquis il y a dix ans ; le troisième étant plus récent. A ce jour, les trois engins sont immobilisés pour diverses pannes et pour faire face aux demandes et travaux urgents, la mairie loue des engins à une entreprise privée en attendant les réparations. Pour pallier à ces difficultés qui nuisent à la continuité du service, la Direction des services techniques souhaite procéder à l'acquisition d'un chargeur excavateur qui viendrait en quelque sorte remplacer la tractopelle excavatrice (70 268 P) vendue de gré à gré en 2008.

C'est en ce sens qu'un dossier de demande de subvention sera transmis à la Délégation pour le Développement des Communes (DDC) pour la première session 2011. Selon les taux directeurs fixés par la DDC et s'agissant d'un renouvellement, le plan de financement se présente de la façon suivante :

Coût total	Subvention du Pays sollicitée DDC 50%	Fonds propres 50%
10.827.750	5.413.875	5.413.875

Délibération n° 2011-16	Unanimité Dont 07 procurations
<p>Sur le rapport n° 2011 / 15 présenté par Mr. Paul MAIOTUI,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ABROGE la délibération n° 2010 – 55 du 6 juillet 2010 relative à l’approbation du dossier technique de l’opération « Construction de l’Atelier de métallerie à Tipaerui ».</p> <hr/> <p><i>Par délibération n°2010-55 du 6 juillet 2010, le conseil municipal a approuvé le dossier technique de l’opération « Construction de l’Atelier de métallerie à Tipaerui ».</i></p> <p><i>Suite à l’accord de principe de la DDC, le conseil municipal a également adopté la délibération n°2010-85 du 7 octobre 2010 portant approbation du dossier technique et du plan de financement de l’opération « Reconstruction et rénovation des ateliers municipaux de Tipaerui ». Cette deuxième délibération inclue la construction de l’atelier métallerie.</i></p> <p><i>Par conséquent, la délibération n°2010-55 du 6 juillet 2010 est à abroger.</i></p>	

Délibération n° 2011-17	Unanimité Dont 07 procurations
<p>Sur le rapport n° 2011 / 16 présenté par Mr. Paul MAIOTUI,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le Maire à signer un avenant (n°1) au marché 50/2010 du 23 décembre 2010 relatif à l’opération « Etude DCE pour la construction de la maison de quartier de Pinai».</p> <hr/> <p><i>Par délibération n°2010-27 du 30 mars 2010, le conseil municipal a approuvé le dossier technique et le plan de financement de l’opération « Etude DCE pour la construction de la maison de quartier de Pinai – Tipaerui ».</i></p> <p><i>Afin d’élargir l’accueil à un plus grand nombre au sein de la maison de quartier de Pinai, il a été décidé de modifier le programme initial de cette structure, ce qui a pour conséquence d’augmenter les surfaces de 40% de la construction. Afin d’éviter d’augmenter de façon considérable le coût d’objectif de l’opération, les espaces extérieurs à aménager ont diminué de 50%. Ce qui nous donne une augmentation du coût d’objectif de cette opération de 10%.</i></p> <p><i>Pour répondre au nouveau programme, le coût des études va augmenter de 715 000 FCFP, soit 10% par rapport au marché de maîtrise d’œuvre initial.</i></p>	

Délibération n° 2011-18	Unanimité Dont 07 procurations
<p>Sur le rapport n° 2011 / 17 présenté par Mr. Roméo LE GAYIC,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MODIFIE la délibération 2009-81 du 15 septembre 2009</p>	

approuvant le dossier technique et le plan de financement de l'opération de «**Construction d'une station d'épuration et d'un local à poubelles à la cuisine centrale**» et **AUTORISE** le Maire à signer la convention de financement, à lancer les appels d'offres et à signer les marchés y afférents.

Par délibération 2009-81 du 15 septembre 2009, la Ville a approuvé le dossier technique et le plan de financement de l'opération « Construction d'une station d'épuration et d'un local à poubelles à la cuisine centrale » financée par le FIP pour l'année 2009.

Par convention de financement N°HC/100-10/DIPAC/FIP du 20 avril 2010, la Ville a obtenu le financement correspondant du FIP (soit un financement de 44 millions via un financement à 100% par le FIP) et a engagé les premières études nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ce dossier d'importance a connu des modifications importantes depuis plusieurs mois, ce qui nécessite un ajustement du dossier technique et du plan de financement de l'opération.

En effet, l'opportunité d'un programme plus ambitieux est apparue, notamment du fait qu'un promoteur immobilier prévoit de réaliser à terme un ensemble immobilier à proximité immédiate.

Il est donc envisagé un partenariat en vue de coordonner les efforts pour les orienter vers un dispositif unique de traitement des eaux usées. Le principe consiste également à constituer une première zone d'assainissement collectif dans ce secteur de la Ville.

Le dossier technique explicite la solution retenue qui est résumée comme suit :

- 1. Réalisation uniquement d'un traitement des graisses de la cuisine centrale sur place de manière définitive ;*
- 2. Réalisation sur place d'un prétraitement des eaux usées provisoires, jusqu'à la mise en service de la station d'épuration de la Papeava ;*
- 3. Transfert des eaux usées prétraitées vers le secteur de la Papeava via un réseau sous pression ;*
- 4. Evacuation des eaux usées prétraitées via l'émissaire du Port de Pêche jusqu'à la mise en service de la station d'épuration de la Papeava ;*
- 5. Raccordement à la station d'épuration de la Papeava dès sa mise en service en 2014 ;*
- 6. Raccordement sur ce nouveau réseau des projets immobiliers neufs, des immeubles existants ainsi que des autres établissements scolaires (Taimoana notamment).*

Sur le plan financier, l'opération est chiffrée à 126 millions FCFP dans son ensemble, incluant deux années d'exploitation du dispositif.

Le budget communal a d'ores et déjà inscrit cette opération en autorisation de programme par délibération modificative du budget d'octobre 2010.

Pour la cuisine centrale et les établissements scolaires municipaux, la charge financière reste inchangée.

Les promoteurs ou autres immeubles souhaitant se raccorder pourront contribuer au financement de cette opération par voie conventionnelle. Ces recettes ne sont pour l'heure pas identifiées et ne sont pas intégrées au plan de financement prévisionnel. Elles viendront, le cas échéant, en déduction de la part communale.

Le nouveau plan de financement proposé est dès lors le suivant :

<i>Montant total TTC</i>	<i>FIP</i>	<i>Fonds propres</i>
<i>126 400 000 FCFP</i>	<i>44 000 000 FCFP</i>	<i>82 400 000 FCFP</i>

Les délais de réalisation prévisionnels permettent aujourd'hui d'envisager une mise en service à partir d'octobre 2011.

Cette modification n'engage aucune modification de l'aide financière apportée par le FIP.

Délibération n° 2011-19

Unanimité
Dont 07
procurations

Sur le rapport n° 2011 / 18 présenté par Mr. Roméo LE GAYIC,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le Maire à signer un avenant (n°1) au marché 21/2010 du 4 mai 2010 relatif à la reconstruction de la cantine de l'école TAMANUI.

Par délibération n°2009/75 du 15/09/2009, le conseil municipal a autorisé la signature d'un marché n°21/2010 avec l'entreprise SAS EPPV pour la reconstruction de la cantine de l'école TAMANUI, pour un montant de 8 499 425 FCFP TTC pour le lot n°5 (Revêtements scellés-collés, platerie, faux-plafonds, peinture).

Les modifications résultent de travaux en plus values.

Les modifications en moins values représentent :

- *La fourniture et pose de outeaux en lames PVC en toiture*
- *La fourniture et mise en place de faïences murales des sanitaires extérieurs*
- *La fourniture et pose de lames PVC en faux plafond du local déchet*
- *La fourniture et pose de siphons de sols dans les sanitaires et local déchets*
- *La fourniture et pose de faïences sur les auges « lave mains » extérieurs*

Le cout de ces travaux étant évalué à 562 703 FCFP TTC, soit environ 6.5% du marché initial.

Délibération n° 2011-20

Unanimité
Dont 07
procurations

Sur le rapport n° 2011 / 19 présenté par Mr. Roméo LE GAYIC,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le Maire à signer un avenant (n°1) au marché 15/2010 du 12 février 2010 relatif à la reconstruction de la cantine de l'école TAMANUI.

Par délibération n°2009/75 du 15/09/2009, le conseil municipal a autorisé la signature d'un marché n°15/2010 avec l'entreprise HM Bâtiment pour la reconstruction de la cantine de l'école TAMANUI, pour un montant de 9 466 798 FCFP TTC pour le lot n°7 (Charpente couverture).

Les modifications résultent de travaux en plus values.

Les modifications à réaliser concernent :

- *La fourniture et pose d'une planche de rive*
- *Les travaux d'étanchéité d'une coursive existante et vétuste*

Le coût de ces travaux étant évalué à 750 607 FCFP TTC, soit environ 8% du marché initial.

Délibération n° 2011-21

Mademoiselle Nicole BOUTEAU a quitté définitivement la séance avant le vote de cette délibération.

Unanimité
Dont 07
procurations

Sur le rapport n° 2011 / 20 présenté par Mr. Roméo LE GAYIC,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le Maire à signer un avenant (n°2) au marché 20/2010 du 4 mai 2010 relatif à la reconstruction de la cantine de l'école TAMANUI.

Par délibération n°2009/75 du 15/09/2009, le conseil municipal a autorisé la signature d'un marché n°20/2010 avec l'entreprise LAI WOA ALUMINIUM pour la reconstruction de la cantine de l'école TAMANUI, pour un montant de 5 889 139 FCFP TTC pour le lot n°3 (Menuiserie aluminium, bois).

Par délibération n°2010/65 du 29/07/2010, le conseil municipal a autorisé la signature de l'avenant n°1 du marché n°20/2010 avec l'entreprise LAI WOA ALUMINIUM pour la reconstruction de la cantine de l'école

TAMANUI, pour un montant de 614 397 FCFP TTC pour le lot n°3 (Menuiserie aluminium, bois).

Les modifications résultent de travaux en plus values. Elles représentent la mise en œuvre de deux nouvelles portes en aluminium pour les sanitaires extérieurs.

Le cout de ces travaux étant évalué à 280 181 FCFP TTC, soit environ 4% du marché initial.

<p>Délibération n° 2011-22 <i>Monsieur Paul MAIOTUI est sorti lors du vote de cette délibération.</i></p>	<p>Unanimité Dont 06 procurations</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------

Sur le rapport n° 2011 / 21 présenté par Mr. Alban ELLACOTT,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant N° 2 à la convention de concession relative à l'assainissement des eaux usées de la Ville de Papeete, portant sur la participation financière du fonds européen de développement (FED).

<p>Délibération n° 2011-23 <i>Monsieur Paul MAIOTUI est sorti lors du vote de cette délibération.</i></p>	<p>Unanimité Dont 06 procurations</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------

Sur le rapport n° 2011 / 21 présenté par Mr. Alban ELLACOTT,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le Maire à signer une convention avec la Polynésie française en application de l'article 55 de la loi n°2004-192 du 27 février 2004 et relative à la réalisation du réseau de collecte des eaux usées de la Ville de Papeete (zone 1 FED).

La loi 2004- 192 du 27 février 2004 et le code général des collectivités territoriales confèrent la compétence en matière de collecte et de traitement des eaux usées aux communes.

Dès lors, la Ville de Papeete s'est engagée à réaliser l'assainissement collectif des eaux usées du centre ville, soit la zone désignée "Zone 1" de son schéma directeur des eaux usées.

Pour ce faire, elle a confié à la SEML TE ORA NO ANANAHI, par voie de concession de service public, la responsabilité de construire et d'exploiter les ouvrages de l'assainissement collectif des eaux usées.

La SEML TE ORA NO ANANAHI est ainsi chargée de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'un programme dont le montant est de 5 milliards de FCFP HT et d'apporter en fonds propres 10% de ce montant.

Elle bénéficie d'ores et déjà de l'appui financier du Contrat de projets État-Polynésie française sur une partie du programme, soit 4 milliards de FCFP HT. Ce programme est désigné par la Zone 1A telle que définie aux avant projets techniques.

Ces travaux et leur financement ne couvrent pas l'ensemble de la zone 1, définie à la convention de concession.

La réalisation du programme initial prévu par la Ville nécessite donc l'obtention d'un autre financement.

Prévision de la concession	Montant HT FCFP	Subvention	Fonds propres SEML
<i>Programme global (Zone 1)</i>	5 milliards	90%	10%
<i>Zone 1A</i>	4 milliards	88.64% Contrat de projets	11.36%
<i>Reste à financer</i>	1 milliard		

Cependant, les premières études, niveau avant projet, montrent que le coût total de l'assainissement collectif n'est plus de 5 milliards de FCFP (valeur 2007) mais de plus de 7 milliards de FCFP (valeur 2011). Cet écart est lié au niveau de précision des estimations initiales, à la complexité des travaux de réseaux en Ville et à l'évolution des coûts de construction (actualisation estimée à 4% par an soit 20% sur 5 ans).

Estimation des réseaux HT (milliards)	ZONE 1*	ZON E 1A	Zon e 1 FED	Zone 1 Tipaerui	Station d'épuration	Emissaire	TOTAL**
Schéma directeur	2.9	-	-	-	1.008	0.397	5
Avant projet	3.1	-	-	-	1.4	0.4	6 environ
PROJET	4.22	1.270	1.850	1.1	1.4	0.4	7.2 environ

* Zone 1 = Zone 1A + Zone 1 FED + Zone 1 Tipaerui – Montant de travaux, hors études.

** Total = Zone 1 (réseaux) + Station d'épuration + Emissaire + Etudes

De manière à permettre à la Polynésie française d'assurer cette maîtrise d'ouvrage, un montage administratif et financier doit être mis en place. Il consiste notamment à redéfinir le rôle et les responsabilités respectives du FED, de la Polynésie française, de la SEML TE ORA NO ANANAHI et de la Ville de Papeete.

La complexité du montage retenu est explicitée dans une note de présentation qui est disponible auprès de la Direction Générale des Services. Le projet technique défini par la Ville pour réaliser l'assainissement collectif n'est pas affecté par ce nouveau montage.

Ce choix stratégique de mobiliser les fonds du FED implique ainsi pour la Ville deux actions particulières à caractère réglementaire qui ne portent que sur la partie des travaux financés par le FED dont l'une est

- 1) Tout d'abord la Ville de Papeete retire à la SEML TE ORA NO ANANAHI sa compétence qu'elle lui a confiée par la concession. Cette action passe par la rédaction d'un avenant à la concession liant la Ville de Papeete et la SEML TE ORA NO ANANAHI,*
- 2) Puis, la Ville de Papeete confie à la Polynésie française le soin de réaliser pour son compte les travaux correspondants. Cette action se traduit par la signature d'une convention prise en application de la loi statutaire N°2004-192 du 27 février 2004.*

Cette délibération n°2011-22 autorise le Maire à signer l'avenant N° 2 à la convention de concession relative à l'assainissement des eaux usées de la Ville de Papeete, portant sur la participation financière du fonds européen de développement (FED).

L'avenant N°2 prévoit que la réalisation d'une partie des infrastructures, prévue initialement à la charge de la SEML TE ORA NO ANANAHI, soit confiée à la Ville de Papeete. Il modifie ainsi le montant des travaux de la concession, et actualise les annexes techniques. Il prévoit également que la SEML TE ORA NO ANANAHI réalisera, dans le cadre de la concession, les études techniques préalables aux travaux financés par le FED.

Elle répond ainsi à l'exigence des services gestionnaires du FED et des services de la Polynésie française de voir la mis en place sans délais l'organisation réglementaire et conventionnelle permettant la mobilisation de leurs crédits.

Un prochain avenant (avenant N°3) sera présenté lors d'un prochain conseil municipal et, après avis motivé de la commission municipale des délégations de service public, visera à introduire d'autres ajustements significatifs rendus nécessaires par les observations des services de l'Etat et par les évolutions du projet.

La délibération n°2011-23 autorise le Maire à signer une convention avec la Polynésie française en application de l'article 55 de la loi n°2004-192 du 27 février 2004 et relative à la réalisation du réseau de collecte des eaux usées de la Ville de Papeete (zone 1 FED).

Le projet de convention a été préparé par les services de la Polynésie française et a été joint (en annexe N°10) à la fiche action qu'ils ont adressée aux instances européennes le 16 décembre 2010.

*Cette convention est prise en application de l'article 55 de la loi n°2004-192 du 27 février 2004 qui prévoit :
« Les communes ou leurs groupements peuvent confier par convention à la Polynésie française la réalisation de projets d'équipements collectifs ou la gestion de services publics relevant de leur compétence. Dans ce cas, les travaux sont réalisés selon les règles applicables à la Polynésie française. La convention prévoit la participation financière des communes. »*

Cette convention prévoit que :

- La Ville de Papeete apporte les études nécessaires à la réalisation de ce programme de travaux, pour un montant estimé à 300 millions FCFP. Ces études constituent pour la Polynésie française le programme et le cahier des charges des travaux.*
- La Ville s'appuiera sur la SEML TE ORA NO ANANAHI pour réaliser et financer (ou faire financer) les études, dans le cadre de la concession qui la lie à la Ville.*
- La Polynésie française réalise, sous sa maîtrise d'ouvrage et sous le contrôle de la Ville de Papeete, les réseaux de collecte des eaux usées sur une partie du territoire communal (Zone 1 FED).*
- La Polynésie française finance à 100% les travaux correspondants (et leur suivi) sur la base d'un financement qu'elle aura obtenu auprès du FED.*

La Polynésie française remet, sans contreparties, le patrimoine ainsi constitué à la Ville de Papeete dès la fin des travaux, pour être ensuite intégré à la concession de service public de l'assainissement collectif.

IV°) Questions orales : (Article L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales)

.....
.....

V°) Question diverses :

Monsieur Max DESTANG informe le conseil que les travaux de rénovation des toilettes du rez-de-chaussée du marché débiteront le lundi 14 mars 2011. Aussi, une partie des stands seront isolés pour ne pas gêner toute la partie denrées alimentaires. Les travaux dureront 2 mois. Il indique également qu'il faudra s'attendre à des retards des travaux engagés au marché si leur financement n'était pas assuré au budget 2011.

Enfin, Monsieur Max DESTANG annonce avoir pris des mesures pour renforcer le dispositif de contrôle à l'entrée des produits au niveau de la pesée des fruits et des légumes. Aussi, en janvier et février 2011, cela a eu pour effet une augmentation significative des recettes par rapport à l'année dernière. Cet effort sera poursuivi.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Joël MOUX de suivre l'évolution des travaux du marché. Il propose à Monsieur Max DESTANG et Monsieur Paul MAIOTUI de se concerter pour caler une programmation.

Monsieur Charles FONG LOI souhaiterait avoir des précisions sur l'attribution des accès à Internet aux employés de la Mairie.

Monsieur Rémy BRILLANT précise, que l'usage hors professionnel de l'internet au bureau est interdit et qu'il existe 2 types d'accès à internet :

- 1) Un accès restreint pour les agents : qui leur donnent la possibilité d'envoyer et de recevoir des mails, et d'accéder à certains sites (pour éviter qu'ils n'aient à se déplacer, ils peuvent par exemple consulter leurs comptes bancaires).
- 2) Un accès illimité pour les élus, les directeurs et certains cadres.

La municipalité travaille actuellement sur une charte à l'utilisation d'internet pour éviter tout débordement.

Monsieur Roméo LE GAYIC informe que des flyers « Infos Tsunami » ont été distribués aux élus, ce document a été réalisé avec la participation des élus, de la DPM, de la DPCLI, du Bureau de l'éducation, de la DSP, de la protection civile et de Monsieur Sam ROSCOL. Ce document sera distribué aux associations des parents d'élèves et aux différents établissements scolaires publics et privés.

Pour tester l'efficacité du dispositif d'évacuation élaboré, il a été prévu 2 exercices Tsunami pour les établissements scolaires :

-1^{ère} exercice est prévu le mercredi 9 mars 2011 à partir de 9h00 pour la zone Est ;

-2nd exercice est prévu le mercredi 30 mars 2011 à partir de 9h00 pour la zone Ouest.

Le signal de l'exercice d'alerte tsunami sera donné par la direction de la protection civile.

Monsieur Roméo LE GAYIC souhaiterait que les élus puissent assister au déroulé de cet exercice en tant qu'observateur dans les différents lieux définis.

Monsieur Roméo LE GAYIC précise que la chapelle Mormone de Fariipiti a été choisie pour accueillir toute la population scolaire parce qu'elle se trouve à plus de 5 mètres d'altitude par rapport au niveau de la mer.

Madame Danièle TEAHA s'interroge sur ce que doivent faire les parents d'élèves ? Doivent-ils venir récupérer leurs enfants dans les établissements scolaires? Et qu'a-t-on prévu vis à vis des parents et de la circulation dans la ville ?

Monsieur Roméo LE GAYIC répond que les parents des associations d'élèves, les directeurs, les principaux ont été informés de ce qu'il fallait faire et que la 1^{ère} consigne donnée est de ne pas venir chercher les enfants.

Mademoiselle Régina SUEN KO revient sur l'intervention de M. Emmanuel DES GARETS lors du dernier séminaire communal, il avait indiqué que Papeete ne serait jamais touché par une vague et que le risque encouru était une montée des eaux de faible amplitude. Il avait précisé que le niveau de l'assemblée territoriale était un lieu déjà en sécurité. Mademoiselle Régina SUEN KO propose de le préciser dans le document pour éviter la panique de la population.

Monsieur Roméo LE GAYIC précise que le dispositif prend désormais en compte les remarques de Monsieur DES GARETS. Il précise également que les écoles de Saint Paul, Sainte Thérèse et de Taunua n'évacuent plus, mais elles se doivent de rester en alerte.

Monsieur Myron MATAOA se demande pourquoi l'information n'a pas été transmise également à la population et que seuls les écoles et associations sont concernées. Il indique que se seraient une bonne chose que les élus de quartiers informent la population de leur secteur.

Monsieur René TEMEHARO précise que c'est un premier travail et qu'un autre schéma sera réalisé pour la population, les entreprises, en prenant en compte la circulation et en indiquant les secteurs épargnés. Ce document sera également traduit en langue Tahitienne. Pour information, un planning de réunions sera distribué dans les casiers des élus.

Monsieur René TEMEHARO remercie Roméo LE GAYIC pour le travail qu'il a réalisé avec les écoles, les parents d'élèves et les différents services, il remercie également le travail effectué par la DPCLI.

Monsieur Alban ELLACOTT souhaite apporter des précisions sur l'avenant n° 3 à la convention de concession du service de distribution publique d'eau potable de la commune de Papeete qui prévoyait une augmentation tarifaire de 15% applicable au 1^{er} janvier 2008, et une augmentation tarifaire de 8% applicable au 1^{er} janvier 2010.

A la demande de la Collectivité, le Délégué a accepté de repousser d'un an les augmentations de tarifs prévues. Pour retrouver l'équilibre économique initialement prévu par l'avenant n° 3, la Collectivité, par avenant n°4, a réajusté les tarifs applicables, par une augmentation tarifaire de 15% applicable au 1^{er} janvier 2009 et une dernière augmentation tarifaire de 10% applicable au 1^{er} janvier 2011.

Par ailleurs, l'application de la formule d'actualisation prévue par la concession conduit à une augmentation modérée des tarifs en vigueur de **1,724 %**. Aussi, compte tenu des éléments ci-dessus une augmentation de **11,90 %** est applicable au 1^{er} janvier 2011 à l'ensemble des tarifs de redevances d'eau.

Le forfait de base (600m³) passe ainsi de 30 816 FCFP par an, à 34 484 FCFP et le m³ supplémentaire de 92.46 FCFP/m³ à 103.464 FCFP.

Monsieur Robert TANSEAU remercie Monsieur Alban ELLACOTT pour ses précisions et interpelle le Maire sur la surproduction de l'eau par rapport à la consommation de la population. Monsieur Robert TANSEAU propose de vendre l'excédent de production.

Monsieur le Maire répond qu'il y a des demandes et notamment la commune de Pirae. Mais il n'est pas certain que cette mesure aidera à équilibrer le budget communal.

Monsieur Alban ELLACOTT répond qu'il travaille actuellement sur la demande de la commune de Pirae et que plusieurs éléments doivent être considéré ; peut-on leur fournir de l'eau, si oui à quelle quantité, à quel prix, dans quelles conditions et pour combien d'années ?

Monsieur Alban ELLACOTT précise par ailleurs, que du fait de la baisse de la consommation d'eau, la commune n'est plus dans l'obligation de réaliser des réservoirs supplémentaires. La commune a ainsi réalisé une économie de plus d'une dizaine de millions en investissement. Par ailleurs, la consommation en eau risque encore de diminuer lorsque le branchement se fera sur l'assainissement.

Madame Johanna GATIEN demande si le contrat avec la SPEA est arrivé à échéance et si la commune perçoit des bénéfices sur l'eau.

Monsieur Alban ELLACOTT répond que le contrat avec la SPEA arrivera à échéance dans 30 ans, et que la commune ne perçoit aucun bénéfice. Les bénéfices sont directement affectés aux travaux qui sont ainsi des opérations d'investissements qui s'autofinancent.

Madame Lily BORDET indique que la Journée Internationale de la Femme aura lieu le mardi 8 mars 2011 et se fêtera le samedi 12 mars 2011 à la Présidence. La commune de Papeete réalisera une prestation conduite par Mme Florienne PANAI.

Madame Florienne PANAI demande aux élus femmes de mobiliser des femmes de leur quartier pour participer à la Journée Internationale de la Femme le samedi 12 mars à la Présidence. Les femmes de Papeete ont confectionné un Tifaifai et elles se doivent de préparer une prestation de chant. Madame Florienne PANAI remercie le service social de la Mairie pour avoir contribué à cet événement.

Mademoiselle Sylvana PUHETINI informe qu'en parallèle une course à pieds sera organisée à la Mairie de Pirae « la Tahitienne », les fonds seront reversés à une association qui lutte contre le cancer de la femme. Une partie du personnel communal représentera la commune de Papeete à cette course.

Monsieur Myron MATAOA partage une histoire sur « les larmes d'une femme » à l'occasion de la semaine de la Femme.

Monsieur le Maire évoque la question de l'intégration du personnel communal dans le nouveau statut de la fonction publique, il informe le conseil qu'une démarche commune avec les maires de Tahiti a été entamée pour obtenir de l'assemblée nationale le retour sur le délai d'intégration. Le texte qui a été voté au sénat porte sur un délai de 3 ans au lieu de 6 ans initialement.

Monsieur Le Maire intervient également sur une autre disposition statutaire de afin que les avantages acquis du personnel communal ne soient pas remis en cause. Ce texte sera examiné à l'assemblée nationale le 16 mars 2011 et passera en séance plénière la semaine suivante. Monsieur Bruno SANDRAS défendra ce texte qui a été déposé au nom de Michel BUIILLARD qui est membre de la commission des lois.

Monsieur Jean-Claude CLARK informe le conseil sur la participation de la commune de Papeete au concours du Heiva en juillet. Les répétitions se déroulent à l'école primaire de Mama'o de 17h00 à 19h00. Le thème qui a été retenu par la commune est « Tarahoi » où le 1^{er} Tiurai s'est passé en 1984. Monsieur CLARK lance un appel aux élus s'ils connaissent des candidats pour participer au concours de danses et de chants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Secrétaire de séance


Adrien LOMBARD

Le Maire


Michel BUIILLARD